



INFO LUTTES

Montreuil, le 22 février 2024

ASCT : LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS SONT FIXÉS AUX 5 ET 14 MARS !

La puissante mobilisation des ASCT appelle des suites. Si la direction a dû faire quelques concessions, il en manque !

La Fédération CGT appelle les cheminots ASCT à mettre sous contrôle cette première table ronde.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MÉTIERS

Le 5 mars prochain, la direction du GPU SNCF déclenche une première table ronde nommée « conditions d'exercice des métiers ». Le 14 mars, une réunion spécifique ASCT est organisée par la SA Voyageurs. À ces occasions, la CGT revendiquera :

- ▶ **La refonte et la revalorisation significative de la prime de travail des Trains.**

La CGT revendique une refonte de la prime de travail, la fusion des éléments 3 et 4 et la création d'une nouvelle rubrique intitulée ARMT (Allocation Reconnaisant le Métier Trains), avec une partie forfaitaire mensuelle évaluée à 150 euros. La CGT porte une proposition qui permet d'élever le montant de la prime de travail à 780 euros/mois.

La CGT exige, par ailleurs, des dispositions de convergence salariales et de rémunération envers nos collègues contractuels.

- ▶ **Une CPA spécifique ASCT** pouvant aller jusqu'à 78 mois et des mesures spécifiques de reconnaissance de la pénibilité pour les agents de la filière Trains, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

Pour rappel, la CGT revendique une CPA pour tous les cheminots de 48 mois, accompagnée par des mesures spécifiques de pénibilité pour les métiers de la filière Trains et notamment TOUS les ASCT, qu'ils soient contractuels ou statutaires, pouvant aller jusqu'à 78 mois (39 mois travaillés, 39 mois non-travaillés).



▶ FAIRE APPLIQUER CE QUI A ÉTÉ GAGNÉ

▶ **200 embauches ASCT en plus des 650 déjà prévues.**

La Fédération CGT appelle ses syndicats locaux, avec les cheminots ASCT, à déposer des DCI locales dans les tous prochains jours et à aller chercher la déclinaison de ces embauches, en proximité, dans toutes les activités (IC, TN, OUIGO, TGV, TER).

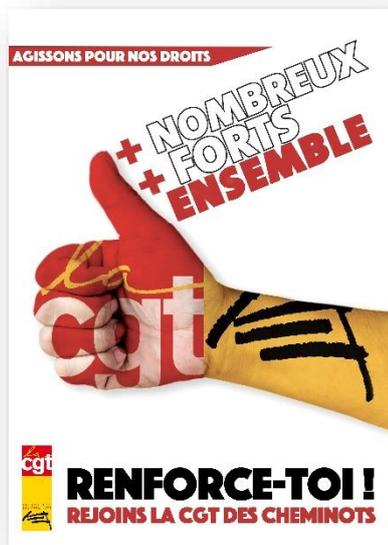
▶ **3 000 positions de rémunération hors compte, mais combien pour les ASCT ?**

La Fédération CGT appelle ses syndicats locaux, avec les cheminots ASCT, à déposer des DCI locales et à aller chercher, une à une, des PR hors compte pour les ASCT, dans chaque site, et pour toutes les activités.

▶ **Augmentation de 0,1 % de l'enveloppe annuelle allouée aux contractuels.**

De la même manière, la Fédération CGT appelle ses syndicats locaux, avec les cheminots ASCT à aller chercher la traduction concrète de cette annonce pour gagner une cohérence avec les mesures à destination des statutaires.

La direction cherche à gagner du temps, nous ne voulons pas en perdre ! C'est dès maintenant qu'il faut mettre sous pression ce nouveau rendez-vous !



Par conséquent, la Fédération CGT appelle ses équipes militantes locales, avec les cheminots ASCT et plus globalement ceux de la filière Trains, à organiser la mise sous contrôle des 5 mars et 14 mars en décidant des modalités qui leur sembleront les plus adaptées.

Préavis reconductible CGT n° 27554

